



65<sup>ème</sup> Congrès national FCPE à NANCY-VANDOEUVRE

les 11, 12 et 13 juin 2011

---

## MOTION

### **Non au Livret Personnel de Compétences !**

Le Livret Personnel de Compétences (LPC), construit pour attester la maîtrise des compétences du socle commun, est mis en place dans le 1er degré, au collège et demain au lycée. Il ne s'agit plus d'évaluer un travail réalisé par un élève mais d'évaluer ses « compétences, acquis, aptitudes, expériences et engagements ». Certaines compétences relèvent davantage d'éléments d'appréciation subjectifs se rattachant à la personnalité de l'élève que d'acquis dans le cadre des apprentissages.

Les modalités de mise en œuvre du LPC ne sont pas clairement explicitées. Il participe de ce fait à une perte de référence nationale en matière d'éducation et à la stigmatisation des établissements et des élèves des quartiers populaires.

Le LPC s'inscrit dans une logique de gestion de la scolarité des élèves à la façon « managériale » des entreprises. Il est antinomique de toute réflexion pédagogique.

Le LPC est une liste d'items, très longue et souvent inintelligible.

Appelé à devenir numérique, il participe, avec base élèves, au fichage généralisé des enfants. Sa mise en place s'effectue dans la plus grande confusion et sans concertation.

La FCPE exige le retrait du Livret de Compétences et l'ouverture d'une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative pour réfléchir à d'autres formes d'évaluation qui permettront de suivre la progression de ses apprentissages par l'élève comme par ses parents.

Elle soutient toutes les actions engagées en ce sens par les élèves, les parents d'élèves et les équipes pédagogiques.